Vous pouvez maintenant déposer une requête en règlement collectif de dettes via Just-on-web !

Le 2 novembre 2023, la nouvelle application **JustRestart** deviendra opérationnelle. Elle permet de demander et de gérer en ligne les règlements collectifs de dettes. Nous sommes heureux de vous guider dans cette nouvelle étape de la digitalisation de la justice.

JustRestart : de quoi s'agit-il ?

JustRestart est le nouveau **registre central des règlements collectifs de dettes mis en ligne**. Il a été développé pour le compte du SPF Justice par les Ordres des avocats francophones et flamands. Il vise à initier et à gérer un règlement collectif de dettes de manière plus **rapide**, plus **facile** et plus **sécurisée**.

JustRestart : pour qui ?

Au moyen du registre en ligne, les **citoyens** peuvent introduire une demande visant à obtenir un règlement collectif de dettes. Leur avocat ou un service de médiation de dettes peuvent également le faire pour eux. Une fois que le **tribunal** a accepté la demande du débiteur, la procédure se poursuit également en ligne. Les **créanciers** peuvent déclarer leurs créances via ce registre en ligne. Pour cela, ils reçoivent une invitation pour être associés au dossier. Tant le **débiteur** et les **créanciers** que le **tribunal** et le **médiateur de dettes** peuvent consulter le dossier en ligne en toute transparence.

Vous êtes créancier : comment pouvez-vous vous préparer à utiliser JustRestart ?

En tant que créancier dans une procédure actuelle ou future de règlement collectif de dettes, vous aurez besoin d'un **compte** pour utiliser l'application 'JustRestart'.

Si vous avez déjà été créancier dans un **dossier d'insolvabilité** auprès d'un tribunal de l'entreprise belge (dans le cadre d'une procédure de faillite ou de réorganisation judiciaire), vous avez peut-être déjà un compte sur www.regsol.be. Vous pourrez aussi utiliser ce compte pour JustRestart sur www.justonweb.be. Vous pouvez ainsi utiliser un seul et même compte pour suivre l'ensemble de vos créances, aussi bien dans vos dossiers de règlement collectif de dettes que dans vos dossiers d'insolvabilité.

Au verso, vous trouverez plus d'informations en fonction de votre situation.

Vous avez déjà un compte sur www.regsol.be

Excellente nouvelle !

Grâce à ce compte, vous pourrez aussi suivre vos dossiers de règlement collectif de dettes dès que JustRestart sera opérationnel.

Vous lirez ci-dessous comment créer des groupes dans votre compte.

Vous n'avez pas encore de compte sur www.regsol.be

Aucun problème ! Quelques manipulations suffisent !

1. Allez sur www.regsol.be
2. Cliquez sur le bouton bleu 'JustRestart'.

3. Créez un compte via le bouton bleu 'Créer un compte'.

Dès que vous avez créé un compte, vous pouvez ajouter des utilisateurs et éventuellement répartir votre organisation en plusieurs groupes (voir ci-dessous).

Dès que JustRestart sera opérationnel, vous pourrez y accéder via ce compte.

Vous ne savez pas si vous avez déjà un compte sur www.regsol.be

Mieux vaut en avoir le cœur net !

Allez sur www.regsol.be et connectez-vous avec votre numéro BCE ou votre adresse e-mail.

Vous recevrez un message si ce numéro BCE ou cette adresse e-mail sont déjà utilisés. Si vous avez déjà un compte, vous pourrez l'utiliser pour vous connecter dès que JustRestart sera opérationnel. Si ce n'est pas le cas, vous devez vous créer un compte.

Vous lirez ci-dessous comment créer des groupes dans votre compte.

Création de groupes

Dans votre compte, vous pouvez créer des groupes distincts pour suivre vos dossiers de règlement collectif de dettes. Vous pouvez ainsi répartir les personnes de votre organisation entre le groupe 'insolvabilité des entreprises' et le groupe 'règlement collectif de dettes'. Chaque personne ne peut gérer que les dossiers qui sont attribués à son(ses) groupe(s). Les comptes qui suivent de nombreux dossiers ont particulièrement intérêt à créer des groupes distincts pour les dossiers de règlement collectif de dettes.

Comment créer un nouveau groupe ?

Connectez-vous à regsol.be en tant qu'Account Admin. ››› Cliquez en haut à droite sur votre adresse e-mail, puis sur 'gestion de l'utilisation'. ››› Cliquez sur l'onglet groupes. ››› Cliquez sur le bouton bleu '+ ajouter un nouveau groupe'.

Attention: les **droits d'accès** à un dossier sont gérés par groupe. Cela signifie que tous les membres d'un groupe peuvent voir les mêmes informations des mêmes dossiers.

Des questions techniques sur la création de votre compte ? Contactez le Service Desk de regsol.be à l'adresse support@regsol.be. Mentionnez 'règlement collectif de dettes' dans l'objet de votre mail.